

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

CONFIDENTIAL

TEX.SB/W/222

30 July 1980

Textiles Surveillance Body

DRAFT REPORT OF THE THIRTEENTH MEETING (1980)¹

1. The Textiles Surveillance Body held its thirteenth meeting of 1980 on 14-16 July.¹
2. The following members and/or alternates replacing members were present: Mr. Beck/de Gouvion St Cyr (part-attendance each), Chau, Kujirai, Martin (part-attendance), Pullinen, Safioen, Santos-Neves and Shepherd.
3. The report of the eleventh and twelfth meetings was approved and has been transmitted to the Textiles Committee as COM.TEX/SB/585.
4. The TSB continued its work on its report for the Major Review of the Arrangement. In this connexion, it adopted two texts relating to the question of market disruption and the provisions of Articles 6:1, 6:2 and 6:3 of the MFA. These texts are annexed to this report.
5. Additional replies to the letter sent by the Chairman to participants in the Arrangement, in April 1980, seeking information under Article 11:11, 11:12, and 11:2 on restrictions maintained by them or textile products covered by the Arrangement, had been received from Canada, the European Communities, Indonesia, Turkey and Yugoslavia. The TSB continued its consideration of the replies so far received, and agreed that all the information contained in the notifications would be included in tables to be annexed to the TSB's report for the Major Review, showing the evolution of restrictions on textile trade in participating countries since the beginning of the Arrangement. At its next meeting, the TSB would revert to all the notifications received, with a view to reaching any eventual conclusions.

¹Hundred-and-eighth meeting overall.

./.

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL
TEX.SB/W/222
30 juillet 1980

Organe de surveillance des textiles

PROJET DE RAPPORT DE LA TREIZIEME REUNION (1980)^{1/}

1. L'Organe de surveillance des textiles a tenu sa treizième réunion de l'année du 14 au 16 juillet 1980.^{1/}
2. Etaient présents les membres et/ou suppléants suivants: MM. Beck^{2/} de Gouvion St. Cyr^{2/}, Chau, Kujirai, Martin^{2/}, Pullinen, Safioen, Santos-Neves et Shepherd.
3. Le rapport des onzième et douzième réunions a été adopté et communiqué au Comité des textiles sous la cote COM.TEX/SB/585.
4. L'OST a poursuivi ses travaux sur le rapport qu'il doit présenter en vue de l'examen majeur de l'arrangement. A cet égard, il a adopté deux textes concernant la question de la désorganisation du marché et les dispositions des articles 6:1, 6:2 et 6:3 de l'AMF. Ces textes sont joints en annexe au présent rapport.
5. Le Canada, les Communautés européennes, l'Indonésie, la Turquie et la Yougoslavie ont fait parvenir leurs réponses à la lettre que le Président avait adressée aux participants à l'arrangement, en avril 1980, afin de leur demander, conformément à l'article 11, paragraphes 11, 12 et 2, des renseignements sur les restrictions qu'ils appliquent aux produits textiles visés par l'arrangement. L'OST a poursuivi l'examen des réponses reçues jusqu'alors, et il est convenu que tous les renseignements contenus dans les notifications seraient repris dans des tableaux qui seraient joints en annexe au rapport établi par l'OST en vue de l'examen majeur, et qui montreraient l'évolution des restrictions appliquées au commerce des textiles dans les pays participants depuis l'entrée en vigueur de l'arrangement. A sa prochaine réunion, l'OST reprendra l'examen de toutes les notifications reçues, en vue d'en dégager des conclusions éventuelles.

^{1/} Cent-huitième réunion de l'OST depuis sa création

^{2/} Présent pendant une partie de la réunion